Utiliser Google Drive avec les élèves ? (mini table ronde)

publié le 06/12/2014 - mis à jour le 12/01/2015

Descriptif :

Compte-rendu de l'échange sur les avantages et inconvénients de Google Drive en milieu éducatif.

Les services proposés par Google sont de plus en plus utilisés par des enseignants et des éducateurs.
Quels en sont les avantages ? Pourquoi certains enseignants préfèrent-ils éviter de les utiliser avec les élèves ?

Pendant un atelier des "rencontres autour du numérique" 2014
- Johann Boeuf, professeur de lettres au lycée Paul Guérin, explique et montre dans quels contextes il utilise ces outils, et ce qu'ils rendent possible.
- Nicolas Audoin, adjoint au responsable de la sécurité des systèmes d'information et formateur, explique les inconvénients que peut poser l'usage de ces services.
- Des étudiants de BTS apportent leur point de vue.

Extrait des débats :

Contexte : en l'absence d'ENT au lycée Paul Guérin, ce professeur de français a décidé d'utiliser Google Drive avec ses élèves. Il s'agit d'un stockage (Cloud) et d'une suite bureautique en ligne complète, qui permet notamment d'écrire des documents en simultané à plusieurs intervenants.

Avantages :
- Plus de clef USB. La **sauvegarde** est automatique. Le travail fait à la maison se retrouve via internet depuis l'établissement.
- Possibilité d'intervenir sur un document de différentes façons : en faisant des **commentaires** ou en le modifiant.
- Une fenêtre de **tchat** est disponible pour tous les co-intervenants.
- Un **historique** permet de voir les **modifications** et éventuellement de les annuler.
- Remarque d'une étudiante : l'outil permet un contact **simple** et **rapide** entre le professeur et ses étudiants.

Utilisation de la messagerie par des lycéens pendant une séance de rédaction collaborative en histoire (Google Drive)

Quelques utilisations : les étudiants font des résumés de cours à plusieurs et se répartissent la tâche.
D'autres élèves ont écrit des **articles** de manière **collaborative** pour réaliser le fanzine "nouvelles scènes".
Les étudiants relatent une expérience d'écriture simultanée lors d'un voyage à Paris : les étudiants restés sur place écrivant en même temps sur le même document que ceux qui étaient à Paris en déplacement.

Quelques limites présentées par les étudiants :
- une connexion à Internet est indispensable,
- les diaporamas "PowerPoint" (Microsoft Office) ne sont pas compatibles.
- les **services parasites** peuvent être une gêne : pour utiliser tous les services la création d'un compte est nécessaire et il peut en résulter des sollicitations. Le réseau social Google+ et tout ce qui peut s'y trouver sont susceptibles de parasiter les échanges qui devraient rester dans un cadre purement étudiant.
- Google collecte des données sans réelle possibilité de contrôle de la part de l'utilisateur.

Des **publicités** apparaissent en fonction du contenu des messages échangés par les étudiants dans Gmail. Johann en fait la démonstration pour que les élèves soient conscients que les contenus de leurs messages sont lus par des robots et que leur **analyse sémantique** permet un ciblage publicitaire : un étudiant écrit à un autre par la

messagerie Gmail « j'ai besoin d'argent. Connais-tu un organisme de crédit ? ». À réception du message, quatre publicités apparaissent sur la droite de l'écran, proposant des services liés à des prêts.

L'usage de Google Drive a été géré par une charte d'utilisation pour les participants au projet de fanzine.

On peut aussi travailler sur un document sans avoir nécessairement un compte Google. Mais on ne bénéficie pas alors de la possibilité d'organiser ses documents dans le "drive".

Nicolas AUDOIN, adjoint au responsable de la sécurité des systèmes informatiques au Rectorat, recommande de faire très attention à ce que l'on stocke dans Google Drive. Google ne s'engage pas sur la confidentialité des documents déposés. Il ne faut pas mettre des documents contenant des données sensibles (administratives ou médicales) ou bien des données de travail sur des recherches scientifiques. L'exemple sur la publicité montre aussi que le géant américain scanne tout ce qui est produit pour analyser les mots clés qui se trouvent aussi bien dans votre production documentaire que dans vos courriels. De plus, nous n'avons que très peu de moyens juridiques pour faire retirer des informations en cas de besoin, même s'il existe des accords internationaux. Google est une entreprise américaine, et les États-Unis sont beaucoup moins exigeants en matière de propriété intellectuelle que la France.
L'article 68 de la CNIL précise que les transferts de données personnelles en dehors de l'Union européenne sont interdits sauf si la société assure un niveau de protection suffisant de la **vie privée** et des libertés et droits fondamentaux des personnes à l'égard du traitement dont ces données font l'objet ou peuvent faire l'objet.
Cependant Google a signé l'accord "Safe Harbour".

Johann précise qu'il souhaiterait que soit développé un outil similaire correspondant aux exigences européennes et que les élèves puissent facilement utiliser un tel outil.
Ce qui s'en rapproche le plus est **Framapad**, fourni par une association française à but non lucratif. Le site permet la création d'une page avec les mêmes fonctions de travail collaboratif, l'écriture à plusieurs mains. Les services, et notamment le stockage, sont nettement moins élaborés que ce que propose Google.

Discussion autour des problèmes légaux :

Il n'est pas rare pour le Rectorat de devoir traiter des demandes venant de la Gendarmerie ou de la Police nationale concernant des **usurpations d'identité**. Pour cela, il est important pour notre institution de garder la maîtrise de notre identité et de nos données. Il est évident que si nous commençons a éparpiller nos données dans le cloud sans "maîtrise", il deviendra de plus en plus compliqué d'être réactif à des incidents portant sur le vol d'identité ou la compromission des données.

Et posons-nous toujours cette question : Quelle est la contre-partie de cette gratuité du service offerte par ces grandes entreprises américaines ? Quel est le modèle **économique** de l'outil choisi ? Utilisons ces services mais agissons en connaissance de cause.

Compte-rendu : Nicolas FAURE

Lien complémentaire

Une petite expérience irréversible de collaboration

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.